

Département de la Moselle

COMMUNE DE FONTOY

Arrondissement de THIONVILLE

Nombre des conseillers
élus

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

23

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en fonction

N° 141 / 2019

23

Séance du 10 octobre 2019

Conseillers présents

Sous la présidence de Monsieur Henri BOGUET, Maire

18

Présents : MM. BOGUET - WEIS - ZELLER - MAOUCHI - SAIVE - REMY - SOURSAC -
BALSAMO - GARRIGA
Mmes PEIFFER - THOMAS-JAMINET - MAAS - SEBASTIANI - DIEUDONNE -
BLACH - MENNEL - CAMOZZI - REMOND

Absents excusés : Mmes HERRMANN - CHAMBON - TAN
M. MOUSEL- PETRUZZI

Procuration de M. MOUSEL à Mme CAMOZZI
Procuration de Mme CHAMBON à Mme DIEUDONNE
Procuration de Mme TAN à M. BOGUET
Procuration de M. PETRUZZI à M. ZELLER
Procuration de Mme HERRMANN à Mme BLACH

Monsieur Roland ZELLER est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Objet : PLU – Prescription et Bureau d’Etudes

Le Maire indique que dans le cadre de l'évolution du Plan Local d'Urbanisme, il vous est demandé :

- de prescrire la modification du PLU (création d'une zone constructible rue de Verdun et transformation d'un secteur au Pogin)
- de réaliser la numérisation du PLU.

Il s'agit de 2 opérations distinctes :

- ① La prescription du PLU a pour but de modifier certaines zones de la commune (rue de Verdun et Pogin).
Cette mission pourrait être confiée à Monsieur LOMBARDI de METZ, pour un coût de 2 701,20 € HT, soit 3 241,44 € TTC.
Il est rappelé que Monsieur LOMBARDI a réalisé l'ensemble de la procédure de révision du PLU de la commune.
- ② La numérisation du PLU est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2020.
Tous les documents qui seront numérisés, seront opposables aux tiers dans le cadre des dossiers (CU, permis de construire, etc...) déposés et étudiés.
Tous les autres documents (papier – courriel) n'auront plus de valeur juridique.
En cas de litige, seuls les documents numériques auront une valeur juridique.
Coût : 3 800 € HT, soit 4 560 € TTC, auprès de la société GREEN BERRY.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de prescrire la modification du PLU en vue de modifier certaines zones de la commune
- décide de confier cette mission à Monsieur LOMBARDI de METZ pour un coût de 2 701,20 € HT, soit 3 241,44 € TTC
- décide de réaliser la numérisation du PLU
- décide de confier cette mission à la société GREEN BERRY pour un montant de 3 800 € HT, soit 4 560 € TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme
FONTOY, le 18 octobre 2019
Henri BOGUET
Maire



Accusé de réception en préfecture
057-215702267-20191018-Del141-2019-DE
Date de télétransmission : 08/11/2019
Date de réception préfecture : 08/11/2019